Le Maroc a opté pour un projet de société faisant de l'Homme le centre et la finalité du développement

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 15-06-2010 23:54:15

Le Maroc a opté pour une orientation démocratique-moderniste et de solidarité en tant que voie d'édification de la société et de réalisation de développement, faisant de l'Homme le centre et la finalité du processus de développement, a souligné, mardi à Genève, le ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Jamal Rhmani.

Intervenant lors du haut segment de la 99-ème session de la Conférence internationale du Travail (OIT), M. Rhmani a précisé que le Maroc a connu, dans ce cadre, sous la l'impulsion de SM le Roi Mohammed VI, outre la consolidation et l'élargissement des libertés politiques et syndicales, une accélération du rythme du développement économique et social, tout en adoptant des politiques sociales publiques volontaristes pour lutter contre les facteurs de la précarité et de l'exclusion sociale.

Parmi ces programmes volontaristes, le ministre a cité l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) lancée en 2005, dont les projets mis en oeuvre selon une approche participative, ont permis à plus de 4,6 millions de citoyens de bénéficier de projets dans les domaines générateurs de revenus, outre l'amélioration d'accès à l'éducation, à la formation et aux services de santé.

M. Rhmani a rappelé, dans ce même contexte, la mise en place de stratégies visant à accélérer le rythme de la croissance et à créer des postes de travail, citant notamment le pacte national pour l'émergence industrielle, qui tend à la création de plus 220.000 emplois à l'horizon 2015, ainsi que d'autres programmes similaires de promotion des secteurs agricole, des pêches maritimes, du tourisme et de modernisation des infrastructures, en plus du lancement, cette année, d'une stratégie ambitieuse de production des énergies renouvelables.

Cette dynamique que le Maroc a connue durant les 12 dernières années et qui a été accompagnée du lancement de programmes d'urgence dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle et de l'accélération du rythme des programmes volontaristes de promotion de l'emploi, a-t-il précisé, a permis d'enregistrer un recul du taux national de chô mage au Maroc, qui est passé de 13,6% en 2000 à 9,1% en 2009 et une baisse du taux de pauvreté (de 16,2 en 1998 à 9% en 2007).

Le ministre a ajouté, qu'en plus des acquis réalisés dans le domaine du dialogue social tripartite pour adopter le travail décent, il a été procédé à la mise en oeuvre de plusieurs réformes, dont la publication d'un code moderne du travail, d'un régime d'assurance maladie obligatoire, l'amélioration du climat de l'investissement et des affaires par le truchement de la mise en place de mécanismes de soutien à l'entreprise.

Après avoir passé en revue les mesures sur lesquelles ont débouché les rounds du dialogue social tripartite (2008-2009), M. Rhmani a fait savoir que les efforts se concentrent cette année sur la

création d'un régime d'indemnisation en cas de perte d'emploi, la réforme des régimes de retraite, l'amélioration du niveau du régime de la couverture médicale et de la situation des employés des secteurs de la santé et de l'enseignement travaillant dans des zones difficiles d'accès, la réforme du régime des salaires dans la fonction publique et l'élaboration d'une loi cadre pour le renforcement de la santé et de la sécurité professionnelles au travail.

Le ministre a également évoqué l'adoption d'une loi portant création du Conseil économique et social, une institution constitutionnelle à composition tripartite et le déroulement, en mai 2009, des élections de renouvellement des délégués des travailleurs au sein des entreprises et des établissements élus, le but étant de promouvoir les relations professionnelles et les transformer de relations individuelles en relations collectives fondées sur le dialogue et la responsabilité commune.

M. Rhmani a, d'autre part, signalé que le Maroc n'a cessé, depuis son adhésion à l'OIT, d'interagir positivement avec les accords et les plans d'actions adoptés, précisant que le Royaume a adhéré à la déclaration mondiale des droits essentiels des salariés et adopté 50 conventions en plus de cinq autres adoptées dernièrement.

Le ministre a annoncé, par ailleurs, que le Maroc interagira favorablement avec le nouveau mécanisme proposé par le Conseil d'administration de l'OIT, en vue de garantir et de protéger les droits économiques et sociaux des travailleurs domestiques, ajoutant que le Royaume adhère à la mise en oeuvre de la feuille de route adoptée par la Conférence mondiale pour éliminer les pires formes de travail des enfants, tenue à La Haye, les 10 et 11 mai dernier.

Il a rappelé, à ce propos, les efforts déployés par le Maroc depuis l'adoption de la convention internationale no 138 sur l'élimination du travail des enfants à travers la révision de la législation nationale à cet égard et l'élaboration de programmes suivant une approche participative intégrée.

Ces efforts ont donné leurs fruits comme le prouve l'enquête dont les résultats ont été publiés récemment par le Haut Commissariat au Plan (HCP).

Cette enquête, a-t-il dit, montre que le phénomène du travail des enfants au Maroc a connu une forte régression, passant de 517.000 enfants en 1999 à 170.000 enfants en 2009, soit 3,4% de l'ensemble des enfants de cette tranche d'âge.

Une délégation marocaine tripartite prend part à cette 99-ème session de la conférence internationale du travail qui se tient du 2 au 18 juin. Elle est composée des représentants du département de l'Emploi et de la formation professionnelle, des administrations de tutelle, ANAPEC, AFT (Administration du fonds de travail) des centrales syndicales (UMT, CDT, FDT, UGTM) et des représentants de la CGEM et des chambres du commerce et de l'industrie.
MAPF